



**SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**RAPPORT ANNUEL 2017**

**RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN**

**Territoires visés :**

**MRC du Domaine-du-Roy**

**MRC de Lac-Saint-Jean-Est**

**MRC de Maria-Chapdelaine**

## MISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs décennies, les pays industrialisés n'ont cessé de combler leurs besoins de consommation, mais les ressources satisfaisant cette nécessité ne sont pas inépuisables. Aujourd'hui, les activités d'extraction et de fabrication de celles-ci sont responsables en partie des problèmes environnementaux. De ce fait, une des solutions est une saine gestion des matières résiduelles.

Ainsi, le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté (MRC) le soin de se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). L'objectif étant de réduire la quantité de matières envoyées à l'enfouissement par une vision tant individuelle que collective. En lien avec le plan d'action 1998-2008 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique), les MRC ont confectionné leurs premiers PGMR à la fin des années 2000. Ceux-ci avaient pour but de faire un inventaire des matières résiduelles (MR) et des intervenants, puis de proposer un plan d'action. Un PGMR a une durée de vie de cinq ans. C'est en 2014 et 2015 que les MRC ont commencé le processus de révision en se basant sur le nouveau plan d'action 2011-2015 de la Politique. Le PGMR a été modifié selon les recommandations de la commission en 2016 et a été adopté en février 2017.

Les trois MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine ont conclu une entente intermunicipale pour la gestion des MR par la création d'une Régie intermunicipale et l'adoption d'un plan de gestion des matières résiduelles commun. Cette entente est entrée en vigueur le 9 juin 2007. Il préconisait une mise en œuvre collective de divers systèmes et infrastructures pour augmenter la performance et l'efficacité de la gestion des matières résiduelles (MR).

Effective en 2008, la RMR concerne les 36 municipalités ainsi que la communauté montagnaise de Mashteuiatsh. Elle touche une population d'environ 110 000 habitants. Les principales ressources de ce territoire sont la forêt, l'agriculture, l'eau et la production d'aluminium. En outre, ces dernières années, on constate un léger développement du secteur tertiaire. La Régie a pour rôle de gérer les quinze sites d'opération où sont acheminées les matières résiduelles, par l'apport volontaire ou par les différentes collectes. Ses infrastructures comprennent le lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station, le LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur (fermé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014), le centre de tri de Roberval, les huit écocentres, les trois centres de transfert et le site de traitement des boues usées de Dolbeau-Mistassini. Ce qui en fait l'une des seules Régies à posséder l'ensemble des infrastructures et du gisement des MR au Québec. Elle est donc responsable de l'intégralité des MR décrites dans ce rapport.

L'objectif général de cette étude est d'apporter une analyse sur le suivi de la mise en œuvre du PGMR sur l'année 2017. Ce rapport a été développé en s'appuyant sur les données de la RMR et des rapports gouvernementaux.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 1	Maintenir la quantité de matières résiduelles éliminées à une moyenne égale et/ou inférieure à 399/kg/hab./an.	<p><b>Action 1</b>            Informer, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles, sur la performance territoriale des MRC et sur la somme qu'elles reçoivent de la redevance à l'élimination.</p>	<p><b>Action 1</b>            En continu</p>	<p><b>Action 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12,12 % de rejets au centre de tri.</li> <li>• Tonnage au LET : 50 636 tonnes.</li> <li>• Recyclage au centre de tri : 11 435 tonnes.</li> <li>• Valorisation aux écocentres : 23 388 tonnes.</li> <li>• Redevances : 976 537 \$.</li> <li>• 450 rapports annuels distribués.</li> </ul>	<p>Le rapport annuel ainsi que les états financiers sont disponibles en tout temps sur le site Internet de la RMR.</p>
		<p><b>Action 2</b>            Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.</p>	<p><b>Action 2</b>            En continu</p>	<p><b>Action 2</b>            Voir les actions 4 et 5.</p>	
		<p><b>Action 3</b>            Implanter un mécanisme de caractérisation récurrent des matières résiduelles enfouies aidant à préciser les stratégies nécessaires à leur détournement (étude de caractérisation).</p>	<p><b>Action 3</b>            2017</p>	<p><b>Action 3</b>            La caractérisation des déchets et des matières recyclables s'est terminée en 2017. Des échantillons des trois MRC dans les secteurs résidentiels et ICI ont été prélevés.</p>	<p><b>Action 3</b>            La caractérisation se déroulant sur 8 saisons (2016-2017) nous a démontré que les déchets du territoire sont divisés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 37 % matières compostables.</li> <li>- 24 % matières non récupérables.</li> <li>- 34 % matières récupérables.</li> <li>- 5 % matières d'écocentres et autres.</li> </ul>

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 2	Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et réduction des déchets.	<p><b>Action 4</b> Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basées sur la hiérarchie des 3RV, à travers les médias régionaux, les réseaux sociaux, les visites dans les écoles et autres.</p>	<p><b>Action 4</b> 2017</p>	<p><b>Actions 4 et 5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 rapports annuels sont distribués chez nos divers partenaires :</li> <li>• 250 élus.</li> <li>• Administration des 36 municipalités et la communauté montagnaise de Mashteuiatsh.</li> <li>• 80 employés de la RMR.</li> <li>• RECYC-QUÉBEC, MDDELCC, UMQ, UPA, députés régionaux.</li> <li>• Partenaires d'affaires.</li> <li>• Organismes environnementaux.</li> <li>• Etc.</li> <li>• 1 148 « <i>J'aime</i> » sur la page Facebook.</li> <li>• 8 communiqués de presse.</li> <li>• 240 mentions et articles de presse.</li> <li>• 7 campagnes publicitaires (écocentres, calendriers de collecte, BFS, SQRD, compostage domestique, chasse, campagne régionale).</li> <li>• 38 subventions pour des couches lavables.</li> <li>• 8 727 kg de piles récupérées dans les écoles.</li> <li>• 6 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles</li> </ul>	<p>Dans le cadre de la SQRD, 5 capsules sur le recyclage et la réduction à la source ont été tournées en milieu scolaire et ont été diffusées dans les médias sociaux.</p> <p>2 <i>Facebook Live</i> présentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la machine à déchiqueter le polystyrène (15 997 vues).</li> <li>- Bonnes pratiques de recyclage (approximativement 1 000 vues).</li> </ul>
		<p><b>Action 5</b> Poursuivre le programme de sensibilisation en milieu scolaire et le programme jeunesse de la Régie.</p>	<p><b>Action 5</b> En continu</p>		<p>La campagne régionale a été diffusée dans les radios et journaux, à la télévision ainsi que dans les médias sociaux. La diffusion s'est déroulée sur deux périodes de 3 mois, soit au printemps et à l'automne.</p> <p>L'objectif visait à unifier les efforts concertés pour les bonnes pratiques en région.</p>

				primaires (3 431 élèves rencontrés). <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 995 personnes rejointes par des agents de sensibilisation lors d'événements, festivals et à leur domicile (Escouade Bleue).</li> <li>• Encarts sur les bonnes pratiques de recyclage distribués aux citoyens.</li> </ul>	
		<b>Action 6</b> Diffuser de l'information sur la gestion des matières résiduelles pour les ICI.	<b>Action 6</b> 2016	<b>Action 6</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vidéo de sensibilisation : entretien sur l'expérience d'un ICI au niveau des changements apportés pour l'amélioration de sa GMR. Diffusion sur le site Internet de la RMR et les médias sociaux.</li> <li>• Formations dans 6 ICI sur les bonnes habitudes.</li> <li>• Service-conseil en continu chez les ICI (approximativement une soixantaine par année).</li> <li>• 25 infolettres envoyées aux municipalités les informant des divers services et GMR de la RMR.</li> </ul>	
		<b>Action 7</b> Développer un modèle de politique de gestion des matières résiduelles pour les organisations municipales et les encourager à l'adopter.	<b>Action 7</b> 2018	<b>Action 7</b> Non débutée.	

		<p><b>Action 8</b> Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de tenue d'événements publics.</p>	<p><b>Action 8</b> 2018</p>	<p><b>Action 8</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un guide d'événements écoresponsables a été créé et diffusé auprès des municipalités ayant des festivals et événements estivaux.</li> <li>• Une politique de dons et commandites a été mise à la disposition des municipalités et organismes divers sur le territoire.</li> </ul>	<p>Une seule demande a été reçue en 2017.</p>
		<p><b>Action 9</b> Effectuer l'inventaire des aires publiques desservies par des équipements de collecte, identifier les lieux qu'ils restent à desservir et évaluer leur implantation avec la participation des municipalités locales.</p>	<p><b>Action 9</b> 2018</p>	<p><b>Action 9</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La RMR a octroyé le mandat à la Société de gestion environnementale (SGE) pour faire le portrait des aires publiques dans les municipalités, de faire des recommandations ainsi que la promotion du programme de subvention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 municipalités ont reçu une subvention pour optimiser leurs aires publiques et municipales : parcs, centres des loisirs et campings.</li> <li>• Entre 10 et 15 nouvelles aires de récupération par municipalité ont été installées dans les plus grandes municipalités.</li> <li>• De 4 à 6 îlots installés dans les plus petites municipalités.</li> </ul>
		<p><b>Action 10</b> Diffuser les « bons coups » des municipalités et ICI à travers divers outils de communication.</p>	<p><b>Action 10</b> 2017</p>	<p><b>Action 10</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vidéo de sensibilisation : entretien sur l'expérience d'un ICI au niveau des changements apportés pour l'amélioration de sa GMR. Diffusion sur le site Internet de la RMR et les médias sociaux.</li> </ul>	

		<p><b>Action 11</b> Favoriser la participation des ICI au programme ICI ON RECYCLE! et aux autres programmes de RECYC-QUÉBEC.</p>	<p><b>Action 11</b> 2016</p>	<p><b>Action 11</b> Non débutée.</p>	<p><b>Action 11</b> Les programmes de RECYC-QUÉBEC seront intégrés dans la stratégie globale des ICI en 2018.</p>
		<p><b>Action 12</b> Bonifier les programmes d'information, sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD.</p>	<p><b>Action 12</b> 2016</p>	<p><b>Action 12</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 campagnes publicitaires (écocentres, calendriers de collecte, BFS, SQRD, compostage domestique, chasse, campagne régionale).</li> <li>• Encarts sur les bonnes pratiques de recyclage distribués aux citoyens.</li> </ul>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 3	Récupérer 70 % du papier et du carton potentiellement recyclables ou valorisables, du verre et du métal (VPM) en provenance du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions.	<p><b>Action 13</b> Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement interdisant ces deux matières recyclables dans les ordures ménagères.</p>	<p><b>Action 13</b> Lorsque règlement national en vigueur</p>	<p><b>Action 13</b> Suspendue.</p>	
		<p><b>Action 14</b> Bonifier les activités de communication afin d'atteindre la clientèle qui ne participe pas au recyclage.</p>	<p><b>Action 14</b> 2017</p>	<p><b>Action 14</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Regroupement et concertation régionale assurent les cibles à atteindre et l'unification des investissements.</li> <li>• Création d'une campagne régionale diffusée dans les radios et journaux, à la télévision ainsi que dans les médias sociaux. La diffusion s'est déroulée sur deux périodes de 3 mois, soit au printemps et à l'automne.</li> </ul> <p>L'objectif visait à unifier les efforts concertés pour les bonnes pratiques en région.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout de nouveau diffuseur (Vtélé).</li> </ul>	



		<p><b>Action 15</b> Mettre en place une stratégie ciblant les multilogements et les foyers de personnes âgées pour améliorer leur participation (ex. : ISÉ, service-conseil et équipements particuliers).</p>	<p><b>Action 15</b> 2017</p>	<p><b>Action 15</b> Non débutée.</p>	
		<p><b>Action 16</b> Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective au moyen de mesures particulières et adaptées (ISÉ, Escouade bleue, etc.) et évaluer sa performance.</p>	<p><b>Action 16</b> Annuel</p>	<p><b>Action 16</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 148 « <i>J'aime</i> » sur la page <i>Facebook</i>.</li> <li>• 8 communiqués de presse.</li> <li>• 240 mentions et articles de presse.</li> <li>• 7 campagnes publicitaires (écocentres, calendriers de collecte, BFS, SQRD, compostage domestique, chasse, campagne régionale).</li> <li>• 9 995 personnes rejointes par des agents de sensibilisation lors d'événements, festivals et à leur domicile (Escouade Bleue).</li> <li>• 180 \$ la porte.</li> </ul>	
		<p><b>Action 17</b> Maintenir le Programme « Une porte, un bac ».</p>	<p><b>Action 17</b> Annuel</p>	<p><b>Action 17</b> Distribution de 1 215 bacs de recyclage.</p>	

		<p><b>Action 18</b> Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant les ICI du territoire à participer à un programme de collecte sélective.</p>	<p><b>Action 18</b> Lorsque règlement national en vigueur</p>	<p><b>Action 18</b> Suspendue.</p>	
		<p><b>Action 19</b> Évaluer la possibilité que le service-conseil de la Régie auprès des ICI soit réorienté vers des clientèles cibles telles que : les restaurateurs (pour le PVM), les campings et les gros générateurs.</p>	<p><b>Action 19</b> 2017</p>	<p><b>Action 19</b> En cours.</p>	<p><b>Action 19</b> La stratégie ICI globale 2018 est en cours de développement.</p>
		<p><b>Action 20</b> Évaluer la possibilité de développer un programme de collecte sélective adapté aux grands événements (festival, souper dans les rues, etc.).</p>	<p><b>Action 20</b> 2018</p>	<p><b>Action 20</b> En cours.</p>	<p><b>Action 20</b> Ce type de programme fera partie de la stratégie ICI 2018.</p>
		<p><b>Action 21</b> Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte sélective en étudiant la possibilité d'imposer une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.</p>	<p><b>Action 21</b> 2020</p>	<p><b>Action 21</b> La prise de données des contenants utilisés (bacs de recyclage et bacs à déchets, conteneurs de recyclage et déchets) par les ICI sur le territoire est en cours d'analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ICI sont désormais facturés, aux LET et centres de transfert (déchets), au minimum de 3 tonnes même s'ils ont moins de tonnage.</li> </ul>	<p>L'objectif est de détourner les matières « plus légères » vers la valorisation (tel que le carton et le PSE) et optimiser le transport sur le territoire.</p>

		<p><b>Action 22</b> Élaborer un plan de communication favorisant les ICI dans leur engagement versus la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.</p>	<p><b>Action 22</b> 2017</p>	<p><b>Action 22</b> Non débutée.</p>	
		<p><b>Action 23</b> Continuer les efforts avec les agriculteurs concernant les plastiques.</p>	<p><b>Action 23</b> En continu</p>	<p><b>Action 23</b> La sensibilisation auprès des producteurs agricoles est effectuée directement dans les écocentres.</p>	
		<p><b>Action 24</b> Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières à la collecte sélective selon les débouchés possibles.</p>	<p><b>Action 24</b> En continu</p>	<p><b>Action 24</b> Des compacteurs à sacs sont actuellement en place au centre de tri et sont opérationnels. Les sacs de plastique sont ajoutés à la collecte sélective pour être valorisés.</p>	<p>L'équivalent de 15,4 millions de sacs de plastique a été valorisé.</p>
		<p><b>Action 25</b> Évaluer la mise en place de projet pour améliorer le tri des matières au centre de tri, lorsque viable (ex. : plastiques souples de type emplettes).</p>	<p><b>Action 25</b> En continu</p>	<p><b>Action 25</b> Des analyses et recherches pour l'optimisation du centre de tri sont actuellement en cours. L'objectif est d'améliorer le tri et la qualité de la matière sortante.</p>	<p>Des modifications au niveau du tri ont été effectuées afin de diminuer le taux de contaminants dans les ballots de carton plus précisément.</p>

		<p><b>Action 26</b> Poursuivre la récupération du PSE dans les écocentres de la Régie.</p>	<p><b>Action 26</b> Maintien</p>	<p><b>Action 26</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 tonnes de PSE amassées.</li> <li>• 13,89 tonnes valorisées.</li> </ul>	
		<p><b>Action 27</b> Effectuer une veille de l'évolution des démarches visant à résoudre la problématique du recyclage du verre au Québec et se positionner relativement à la consigne.</p>	<p><b>Action 27</b> En continu</p>	<p><b>Action 27</b> Le verre est utilisé comme matériel de recouvrement au LET.</p>	
		<p><b>Action 28</b> Analyser les projets à valeur ajoutée concernant le recyclage et la valorisation locale (ex. : dalle écologique).</p>	<p><b>Action 28</b> En continu</p>	<p><b>Action 28</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gypse est amassé dans les écocentres et transformé en additif pour le sol par une entreprise régionale : 422 tonnes.</li> <li>• Les matelas et sommiers sont amassés dans les écocentres et démantelés par une entreprise régionale qui les transforme, entre autres, en banc de parc : 4 012 matelas et sommiers.</li> </ul>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 4	Recycler 100 % des matières organiques générées par le secteur résidentiel et ICI.	<p><b>Action 29</b> Favoriser le respect du bannissement de l'élimination des matières organiques annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement.</p>	<p><b>Action 29</b> Lorsque règlement national en vigueur</p>	<p><b>Action 29</b> En attente du règlement national.</p>	
		<p><b>Action 30</b> Mettre en place un plan de communication régional pour informer les citoyens et ICI des avantages du recyclage des matières organiques, des modalités de la collecte ainsi que des modes de recyclage de cette matière.</p>	<p><b>Action 30</b> 2017-2019</p>	<p><b>Action 30</b> En cours de planification.</p>	
		<p><b>Action 31</b> Planifier la construction d'infrastructures de traitement des matières organiques d'une capacité suffisante pour traiter l'ensemble des matières organiques du territoire de planification en considérant l'acceptabilité sociale.</p> <p>Réaliser dès 2016 un dépistage auprès de sites existants de compostage pour suivre d'éventuels risques de propagation d'insectes et de pathogènes notamment près des bleuetières.</p>	<p><b>Action 31</b> 2016-2019</p>	<p><b>Action 31</b> Plusieurs mandats d'analyse au niveau du traitement et de la collecte des matières organiques ont été octroyés.</p> <p>Des rencontres avec la Ville de Saguenay ont également été effectuées dans un objectif d'unification des efforts et messages régionaux.</p>	

		<p><b>Action 32</b> Planifier l'achat de bac brun pour le résidentiel adapté au territoire et prévoir une collecte intégrée pour les petits ICI. Prévoir aussi un mode de collecte pour les plus gros ICI (bacs et conteneurs bruns).</p>	<p><b>Action 32</b> 2016-2019</p>	<p><b>Action 32</b> En cours de planification.</p>	
		<p><b>Action 33</b> Favoriser le développement de projet communautaire (jardin et compostage communautaire, compostage de quartier, etc.) lorsqu'applicable.</p>	<p><b>Action 33</b> 2016-2019</p>	<p><b>Action 33</b> En cours d'analyse.</p>	
		<p><b>Action 34</b> Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques (ISÉ, service-conseil, programmes adaptés, équipements particuliers, etc.).</p>	<p><b>Action 34</b> 2020</p>	<p><b>Action 34</b> En cours d'analyse.</p>	
		<p><b>Action 35</b> Publiciser des conseils et fournir un accompagnement aux usagers afin de réduire les inconvénients reliés à la collecte des matières organiques.</p>	<p><b>Action 35</b> 2020</p>	<p><b>Action 35</b> Élaboration de deux projets pilotes (épicerie et restaurateur) pour analyse et déploiement éventuel de la collecte des MO chez les ICI.</p>	

		<b>Action 36</b> Sensibiliser les locataires d'immeubles multilogements à l'utilisation du service de collecte des matières organiques.	<b>Action 36</b> 2019-2020	<b>Action 36</b> Non débutée.	
		<b>Action 37</b> Effectuer un suivi des taux de récupération des matières organiques.	<b>Action 37</b> En continu	<b>Action 37</b> Distribution de composteurs domestiques et résidus verts acceptés dans nos écocentres.	
		<b>Action 38</b> Favoriser la valorisation locale et régionale du compost produit par la Régie.	<b>Action 38</b> 2020	<b>Action 38</b> Un mandat a été octroyé pour analyser qui pourrait bénéficier du compost de la RMR en région (citoyens, municipalités, agriculteurs, etc.).	
		<b>Action 39</b> Offrir des services-conseils aux ICI et analyser la possibilité de développer des programmes pour les gros générateurs tels que les restaurateurs, les cafétérias, les hôpitaux, etc.	<b>Action 39</b> 2020	<b>Action 39</b> Non débutée.	

		<p><b>Action 40</b> Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte des matières organiques, en étudiant la possibilité d'imposer une tarification et/<b>ou une</b> taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.</p>	<p><b>Action 40</b> 2020</p>	<p><b>Action 40</b> Non débutée.</p>	
		<p><b>Action 41</b> Impliquer les municipalités locales membres de la Régie pour implanter la gestion de cette matière (plan de gestion des MR interne pour les municipalités).</p>	<p><b>Action 41</b> 2020</p>	<p><b>Action 41</b> Non débutée.</p>	



N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 5	S'assurer que les générateurs valorisent les boues provenant des secteurs municipaux et agroalimentaires lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.	<b>Action 42</b> Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues municipales valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	<b>Action 42</b> 2017	<b>Action 42</b> Non débutée.	
		<b>Action 43</b> Sensibiliser les ICI à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues agroalimentaires valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	<b>Action 43</b> 2018	<b>Action 43</b> Non débutée.	
		<b>Action 44</b> Promouvoir par des actions de communication ciblées la valorisation des boues d'épuration municipales, si leur qualité physico-chimique le permet.	<b>Action 44</b> En continu	<b>Action 44</b> Non débutée.	
		<b>Action 45</b> Évaluer les scénarios applicables et leur mise en œuvre concernant la valorisation des boues municipales et des boues agroalimentaires, si les générateurs de ces secteurs n'assument pas cette valorisation.	<b>Action 45</b> 2020	<b>Action 45</b> Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 6	Valoriser 70 % des CRD et 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales.	<b>Action 46</b> Proposer l'adoption d'un règlement municipal interdisant l'élimination du bois.	<b>Action 46</b> Lorsque règlement national en vigueur	<b>Action 46</b> En attente du règlement national.	
		<b>Action 47</b> Évaluer avec le milieu la pertinence d'élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales.	<b>Action 47</b> 2018	<b>Action 47</b> Un document interne contenant des références sur les manières de se départir de diverses matières telles que les CRD ou autres matières spécifiques en région a été conçu.	Les informations sont transmises de vive voix ou par courriel lorsque nécessaires.
		<b>Action 48</b> Tenir des rencontres annuelles avec les intervenants dans le domaine CRD afin de se tenir informé du développement régional de cette filière.	<b>Action 48</b> 2018	<b>Action 48</b> Non débutée.	
		<b>Action 49</b> Faire connaître aux ICI et CRD les objectifs de la Politique ainsi que ceux du PGMR régional.	<b>Action 49</b> 2019	<b>Action 49</b> Non débutée.	

		<p><b>Action 50</b> Analyser la faisabilité d'élargir l'accès des écocentres aux entrepreneurs en construction.</p>	<p><b>Action 50</b> 2018</p>	<p><b>Action 50</b> Les entrepreneurs produisant du CRD ont accès aux écocentres pour 10 m<sup>3</sup> au coût de 10 \$/m<sup>3</sup>.</p>	
		<p><b>Action 51</b> Acquérir des connaissances concernant la deuxième transformation du bois.</p>	<p><b>Action 51</b> 2019</p>	<p><b>Action 51</b> Non débutée.</p>	
		<p><b>Action 52</b> Réaliser une analyse de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri de CRD (plateforme de tri de CRD).</p>	<p><b>Action 52</b> 2020</p>	<p><b>Action 52</b> Non débutée.</p>	
		<p><b>Action 53</b> Évaluer la possibilité d'interdire au LET d'Hébertville-Station l'enfouissement du gypse et de développer une filière pour sa valorisation (éviter les problèmes d'odeurs).</p>	<p><b>Action 53</b> 2020</p>	<p><b>Action 53</b> Non débutée.</p>	

		<p><b>Action 54</b> Développer les opportunités de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bois.</p>	<p><b>Action 54</b> 2019</p>	<p><b>Action 54</b> Non débutée.</p>	
		<p><b>Action 55</b> Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de bois dans les devis de construction des infrastructures municipales.</p>	<p><b>Action 55</b> Lorsque règlement national en vigueur</p>	<p><b>Action 55</b> En attente du règlement national.</p>	
		<p><b>Action 56</b> Évaluer la possibilité d'introduire des mesures réglementaires coercitives lors de l'émission des permis de CRD afin de favoriser le tri à la source, directement sur les chantiers.</p>	<p><b>Action 56</b> Lorsque règlement national en vigueur</p>	<p><b>Action 56</b> En attente du règlement national.</p>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 7	Récupérer et valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	<b>Action 57</b> Analyser la possibilité d'instaurer une obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'émission des permis de construction et de démolition.	<b>Action 57</b> 2019	<b>Action 57</b> Non débutée.	
		<b>Action 58</b> Recommander aux municipalités d'inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans leur devis de construction d'infrastructures.	<b>Action 58</b> 2019	<b>Action 58</b> Non débutée.	
		<b>Action 59</b> Acquérir des connaissances sur les quantités générées par les municipalités membres de la Régie (agrégats, balayures de rue, etc.).	<b>Action 59</b> 2018	<b>Action 59</b> En cours.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 8	Maintenir l'accès aux écocentres pour les encombrants, RDD et le matériel électronique et s'adapter aux nouvelles responsabilités élargies des producteurs.	<b>Action 60</b> Faire la promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des endroits pour la récupération de ces matières visées.	<b>Action 60</b> 2017	<b>Action 60</b> Non débutée.	
		<b>Action 61</b> Poursuivre l'offre de dépôts des encombrants, RDD et produits électroniques dans les écocentres.	<b>Action 61</b> En continu	<b>Action 61</b> Les citoyens peuvent aller porter leurs encombrants, RDD et produits électroniques aux écocentres durant les heures d'ouverture annuellement.	
		<b>Action 62</b> Évaluer les scénarios possibles et mettre en œuvre un programme de gestion par la Régie des halocarbures dans les écocentres.	<b>Action 62</b> 2017	<b>Action 62</b> Non débutée.	
		<b>Action 63</b> Faire un suivi systématique de l'implantation en continu de nouvelles REP par le gouvernement et se planifier en conséquence. Favoriser les organismes régionaux, lorsque possibles.	<b>Action 63</b> En continu		

		<p><b>Action 64</b> Encourager la réutilisation des encombrants non métalliques et optimiser la chaîne de valorisation des matières telles que matelas, sommiers, meubles, tapis et autres par le biais de l'économie sociale, lorsque possible (ex. : projet-pilote de récupération des matelas et sommiers avec l'entreprise d'économie sociale : Groupe CODERR).</p>	<p><b>Action 64</b> 2018</p>	<p><b>Action 64</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sommiers et matelas sont récupérés par le Groupe CODERR qui les démantèle, revend la matière et fabrique des bancs de parc avec le bois des sommiers.</li> <li>• Le gypse est récupéré par Gypse du Fjord (entreprise régionale) qui le transforme en additif pour le sol.</li> </ul>	
		<p><b>Action 65</b> Évaluer la mise en place de moyens pour favoriser le renforcement de la récupération des RDD auprès des agriculteurs.</p>	<p><b>Action 65</b> 2018</p>	<p><b>Action 65</b> Non débutée.</p>	
		<p><b>Action 66</b> Évaluer la possibilité d'utiliser les éco-centres comme points de chute pour les RDD des petits ICI assimilables aux RDD résidentiels.</p>	<p><b>Action 66</b> 2019</p>	<p><b>Action 66</b> Non débutée.</p>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 9	Promouvoir les services destinés au réemploi ainsi que les actions favorisant la réduction à la source.	<b>Action 67</b> Maintenir la collaboration avec les OBNL du territoire (comptoir vestimentaire, friperie, etc.) pour le réemploi de certaines matières dans les écocentres.	<b>Action 67</b> En continu	<b>Action 67</b> Tous les encombrants réutilisables apportés aux écocentres sont donnés aux organismes (tels que les friperies et comptoirs vestimentaires) de proximité afin de contribuer aux entreprises d'économie sociale.	
		<b>Action 68</b> Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La Régie publicisera le programme de RECYC-QUÉBEC « ICI ON RECYCLE » au sein même des ICI, municipalités et des MRC.	<b>Action 68</b> En continu	<b>Action 68</b> Non débutée.	
		<b>Action 69</b> Promouvoir l'herbicyclage.	<b>Action 69</b> En continu	<b>Action 69</b> L'herbicyclage est promu lors des trois formations de compostage ayant lieu dans chacune des 3 MRC au mois de mai. Des dépliants explicatifs sont remis à tous les participants et aux citoyens voulant de l'information sur les matières résiduelles en général.	
		<b>Action 70</b> Analyser la faisabilité de la mise en place de l'écovente (vente de matières réutilisables provenant des écocentres avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.).	<b>Action 70</b> 2018	<b>Action 70</b> En cours d'analyse.	



		<p><b>Action 71</b> Continuer la promotion des formations sur le compostage domestique et réévaluer la pertinence d'un programme de subventions pour l'acquisition d'un composteur domestique.</p>	<p><b>Action 71</b> En continu</p>	<p><b>Action 71</b> Trois formations sur le compostage domestique ont eu lieu dans chaque MRC du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 118 personnes y ont assisté</li> <li>• 119 composteurs ont été vendus dans les écocentres et municipalités.</li> </ul>	
		<p><b>Action 72</b> Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles.</p>	<p><b>Action 72</b> En continu</p>	<p><b>Action 72</b> Le service-conseil offert aux ICI et aux citoyens dirige quotidiennement les demandes vers les organismes spécialisés régionaux selon leurs besoins. Les valoristes dans les écocentres en font de même.</p>	
		<p><b>Action 73</b> Analyser la possibilité d'instaurer des pratiques municipales de réduction à la source (conseil en ligne, directive pour l'utilisation du papier blanc, etc.).</p>	<p><b>Action 73</b> 2018</p>	<p><b>Action 73</b> 38 subventions octroyées pour des couches lavables.</p>	
		<p><b>Action 74</b> Prévoir des ISÉ pour sensibiliser les citoyens et les ICI sur le réemploi et la réduction à la source.</p>	<p><b>Action 74</b> 2018</p>	<p><b>Action 74</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 campagnes publicitaires (écocentres, calendriers de collecte, BFS, SQRD, compostage domestique, chasse, campagne régionale).</li> <li>• 38 subventions pour des couches lavables.</li> <li>• 6 ateliers portant sur les matières résiduelles offerts aux écoles</li> </ul>	

				primaires (3 431 élèves rencontrés). <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9 995 personnes rejointes par des agents de sensibilisation lors d'événements, festivals et à leur domicile (Escouade Bleue).</li> </ul>	
		<b>Action 75</b> Étudier la possibilité de favoriser l'implantation d'une économie circulaire basée sur la synergie des sous-produits.	<b>Action 75</b> 2019	<b>Action 75</b> Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 10	Suivre et diffuser à la population l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur une base annuelle.	<b>Action 76</b> Présenter annuellement au conseil des maires l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la Politique gouvernementale et des coûts.	<b>Action 76</b> Annuel	<b>Action 76</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence mensuelle aux tables des directeurs généraux des 36 municipalités pour faire le suivi des actions de la RMR liées au PGMR.</li> </ul>	
		<b>Action 77</b> Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Régie.	<b>Action 77</b> Annuel	<b>Action 77</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 450 rapports annuels sont distribués chez nos divers partenaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 250 élus.</li> <li>- Administration des 36 municipalités et la communauté montagnaise de Mashteuiatsh.</li> <li>- 80 employés de la RMR.</li> <li>- RECYC-QUÉBEC, MDDELCC, députés régionaux.</li> <li>- Partenaires d'affaires.</li> <li>- Organismes environnementaux.</li> </ul> </li> </ul>	
		<b>Action 78</b> Faire connaître aux secteurs des ICI les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR régional.	<b>Action 78</b> 2018	<b>Action 78</b> Non débutée.	

		<b>Action 79</b> Doter la Régie d'un tableau de bord pour permettre le suivi des actions posées et en assurer le support.	<b>Action 79</b> 2020	<b>Action 79</b> Non débutée.	
--	--	--	--------------------------	----------------------------------	--

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
<b>N° 11</b>	Suivre et connaître l'ensemble des statistiques reliées au gisement présent sur le territoire des trois MRC du Lac-Saint-Jean.	<b>Action 80</b> Acquérir des connaissances concernant les matières visées par le PGMR dont notamment les résidus spécifiques de transformation industrielle et les résidus de la deuxième transformation du bois.	<b>Action 80</b> 2019	<b>Action 80</b> Non débutée.	